

## Agriculture | Tribune Libre: Financement de l'agriculture biologique : l'État doit prendre ses responsabilités



**Alors que l'agriculture biologique connaît un développement sans précédent, l'enveloppe financière versée par Bruxelles au titre de la PAC aux producteurs français pour soutenir cette croissance est déjà épuisée. Celle-ci manifestement sous dimensionnée devait pourtant durer jusqu'en 2020. La solution est un transfert depuis les fonds dédiés à l'agriculture conventionnelle pour les affecter à l'agriculture biologique. Chaque état membre peut en effet décider de rediriger une part du budget dédié à l'agriculture traditionnel vers l'agriculture biologique (jusqu'à 15 %).**

Le groupe écologiste et citoyen à la Région Nouvelle-Aquitaine demande en conséquence au ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Stéphane Travert, de prendre ses responsabilités et de notifier sans délais à Bruxelles la redirection des fonds européens nécessaires au développement de l'agriculture biologique.

### Nouvelle Aquitaine: le pacte Ambition Agri Bio

La Nouvelle-Aquitaine vient de signer avec l'ensemble de la filière, le pacte Ambition Agri Bio, unique en France, qui vise à multiplier par deux la surface agricole utile en bio. La Région consacrera donc 28 millions d'euros pour 2017-2020 à l'agriculture biologique, soit 19 millions réaffectés depuis des fonds FEADER, et 9 millions en fonds propres pour la conversion et le maintien en agriculture biologique.

La carence des financements européens met en danger ces efforts et remet en cause le transfert aux régions de la gestion des fonds européens d'aide à l'agriculture.

De plus, depuis deux ans, beaucoup d'agriculteurs attendaient les aides qui leurs sont dues au titre des mesures agro-environnementales et du maintien ou conversion à l'agriculture biologique. Ce manque financier intenable pour beaucoup, les précipitait vers la faillite. Le rattrapage des versements vient de commencer ; un nouveau défaut dans le dispositif de soutien pourrait être fatal à un grand nombre d'exploitations.

Alors que se tiennent les États généraux de l'alimentation, le ministère de l'agriculture doit valoriser les bénéfices apportés par les producteurs bios à la qualité de l'eau, de l'air, des sols, à la protection de la biodiversité et à une amélioration de l'alimentation des français.

**Jérôme Orvain, conseiller régional délégué à l'agroécologie et à l'agriculture biologique de la Région  
Nouvelle-Aquitaine**

Jérôme Orvain

*Credit Photo : A\_Gilbert, Région Nouvelle-Aquitaine*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 31/07/2017*

*[Url de cet article](#)*